

FORMALITES D'INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2017

Le Proviseur du LYCEE POLYVALENT du FRANCOIS informe les Parents d'Elèves que l'inscription pour l'année scolaire 2017/2018 se fera selon le calendrier suivant :

DATES D'INSCRIPTION	CLASSES	HORAIRES
Lundi 3, mardi 4 et Mercredi 5 juillet 2017	<u>Secondes générales et redoublants de Seconde générale</u>	8h à 12h
Judi 6, Vendredi 7 et Lundi 10 juillet 2017	<u>Secondes professionnelles</u> : 1 ^{ère} année de CAP et 1 ^{ère} année de BAC PROFESSIONNEL	
Mardi 11 et mercredi 12 Juillet 2017	1 ^{ère} année de BTS <u>3^e PREPA PRO</u> <u>Retardataires</u>	

PROCEDURE D'INSCRIPTION ET PIECES A FOURNIR

Etape 1- Passage au service intendance (Vie Scolaire) :

✓ Pour les redoublants : Présenter la carte de restauration au contrôle, en cas de perte ou détérioration de la carte, une autre vous sera délivrée au prix de 10 € (aucune inscription ne sera acceptée sans carte). Les élèves devenant externes devront remettre leur carte.

Etape 2- Passage au bureau des inscriptions à la vie scolaire :

- ✓ l'avis d'affectation remis par l'Etablissement d'origine ;
- ✓ la fiche « SIECLE » actualisée (entrants en 2^{nde}) ;
- ✓ 1 exéat informatisé remis par l'établissement d'origine ;
- ✓ Les photos d'identité seront faites au lycée ; l'élève doit se présenter avec une tenue et une coiffure correctes.
- ✓ 1 attestation d'assurance ;
- ✓ Copie de la page de vaccination du carnet de santé ;
- ✓ 6 € (facultatifs) pour l'adhésion à la Maison des Lycéens.

Etape 3 - Passage au bureau de l'UNSS :

- ✓ 6 € pour l'adhésion à l'UNSS

Etape 4 - Passage au service Intendance (Vie Scolaire) :

Pour les élèves demi-pensionnaires : La somme de **50 €**, correspondant à une avance qui permettra de créditer 13 repas pour le mois de SEPTEMBRE 2017, sera à régler à l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée du François et en espèces du **4 au 8 septembre 2017**, à l'Intendance (au Bât Administratif) de 7h à 12h.

**LA PRESENCE DE L'ELEVE
ACCOMPAGNE(E) D'UN PARENT EST
OBLIGATOIRE.**

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.

BOURSES (S'ADRESSER UNIQUEMENT AU SECRETARIAT)

Les élèves boursiers redoublants doivent constituer un dossier de « Vérifications des ressources de leurs parents ».

➤ Date limite du dépôt des dossiers au Secrétariat du Proviseur : lundi 3 juillet 2017 et pour les retardataires, dans le courant du mois de septembre 2017.

INTERNAT

La demande d'admission à l'Internat pour les élèves des Pôles, se fera au moment de l'inscription de l'élève intéressé. L'admission définitive à l'Internat (ou non-admission) sera communiquée par écrit aux intéressés.

AVIS AUX ELEVES

Seuls les élèves internes et demi-pensionnaires seront autorisés à rester dans l'enceinte du Lycée durant la pause méridienne (pause de midi).

Les élèves externes devront quitter impérativement l'établissement à la fin de leur dernier cours de la matinée. Pour ceux qui ont cours l'après-midi, l'accès au Lycée ne leur sera autorisé que dix minutes avant la reprise de leur cours.

François, le 13 juin 2017

Le Proviseur

Didier MARMOT